

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

RotoTec 19310

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

Projection thermique

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)**  
**Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)**

Société:	Messer Eutectic Castolin S.A.R.L.	MEC Holding GmbH
Rue:	22, avenue du Québec	Messer-Platz 1
Lieu:	F-91958 COURTABOEUF CEDEX	D-65812 Bad Soden
Téléphone:	+ 33 (0) 169 82 69 82	+49 (0) 6196 7760-555
Téléfax:	+ 33 (0) 169 07 07 58	+49 (0) 6196 7760-561

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger : Nocif

Phrases-R:

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

D'après NIOSH et IARC, les fumées de soudage (sauf indication contraire) sont considérées cancérigènes sans classification additionnelle

IARC - International Agency for Research on Cancer

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

#### **Classification SGH**

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.: STOT RE 2

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes: GHS07-GHS08


**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

poudre de nickel

**Mentions de danger**

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

- P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale. .

**2.3. Autres dangers**

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant :

Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérogènes

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
231-157-5	Chrome	10-50 %
7440-47-3		
231-111-4	poudre de nickel	0,1-5 %
7440-02-0	Carc. Cat. 3, T R40-48/23-43-52-53	
028-002-01-4	Carc. 2, STOT RE 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H351 H372 ** H317 H412	
231-158-0	cobalt	0,1-5 %
7440-48-4	R42/43-53	
027-001-00-9	Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4; H334 H317 H413	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### **Après contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### **Après contact avec les yeux**

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### **Après ingestion**

Rincer la bouche.

Consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

##### **Phrases-R**

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Employer un extincteur de classe D approuvé ou étouffer les flammes avec du sable sec, de l'argile sèche ou du calcaire sec broyé.

##### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

NE PAS utiliser d'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche, de CO<sub>2</sub> ou de halon.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Donnée non disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respirateur (filtre à particules P3) en cas de formation des poussières.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.  
 Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
 Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de soudage, Projection thermique

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
	- Chrome (métal) composés de chrome inorganiques (II) et composés de chrome inorganiques (insolubles) (III)	-	2		VME (8 h)	
			-		VLE (15 min)	
1309-37-1	- Chrome VI (composés du), en Cr	-	0,05		VME (8 h)	
			-		VLE (15 min)	
7440-02-0	- Fer (trioxyde de di-, fumées), en Fe	-	5		VME (8 h)	
			-		VLE (15 min)	
7440-02-0	- Nickel (métal)	-	1		VME (8 h)	
			-		VLE (15 min)	

#### Valeurs limites biologiques

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7440-48-4	Cobalt	Cobalt	0,001 mg/l	Sang	D

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Filtre à combinaison multiple ABEK

#### Protection des mains

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).

Porter en dessous des gants de protection pour éviter des réactions allergiques dues à un contact direct avec la peau.

Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société [www.kcl.de](http://www.kcl.de).

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

#### Protection de la peau

Porter les vêtements de protection appropriés pour la soudure / projection thermique qui offrent une protection complète du corps de l'opérateur.

---

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Poudre.

Couleur: Divers

Odeur: Inodore

#### **Testé selon la méthode**

pH-Valeur: n.a.

#### **Modification d'état**

Point d'ébullition: n.a.

Point d'éclair: n.a.

#### **9.2. Autres données**

Donnée non disponible.

---

### **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de métal

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Les particules de la poudre ne sont pas capables d'atteindre les alvéoles pulmonaires

On ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs à la santé en cas d'inhalation des poussières.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	h
7440-48-4	cobalt				
	Toxicité aiguë par voie orale	DL50	6170 mg/kg	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

**Information supplémentaire**

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CE).

**Phrases-R**

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6. Effets nocifs divers**

Donnée non disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

100207 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de l'industrie du fer et de l'acier; déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport fluvial**

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport maritime**

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport aérien**

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.5. Risques pour l'Environnement**

Dangereux pour l'environnement: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 0 %

#### **Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): - - sans danger pour l'eau.

#### **Information supplémentaire**

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

Tableau N° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique ( A vérifier selon la liste du décret en vigueur)

---

## **SECTION 16: Autres informations**

#### **Modifications**

chapitre: 2, 4, 7, 10, 12, 14, 15

#### **Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
48/23 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
52 Nocif pour les organismes aquatiques.  
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Bibliographie :

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*